

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
 ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH



Mairie de HUNDSBACH
 18, rue Principale
 68130 HUNDSBACH

Tél. : 03 89 07 81 95
 Fax : 03 89 07 80 70

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH
 DE LA SEANCE DU 6 mars 2023**

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 7

Sous la présidence de M. RUFİ Philippe, Maire,

Étaient présents : (6)

Mesdames et Messieurs, BAUMLIN Thomas, 1^{er} adjoint au Maire, EHNİ Lionel, GRAHN Sabine, LANG Annick, PELLOUX Sylvie, SIMON Pascal.

Étaient excusés : (3)

Madame et Messieurs COLIN Marie, qui a donné procuration à RUFİ Philippe, LONSKI Etienne, 2^{ème} adjoint au Maire, RUEFF Martin.

Était non excusé : (1)

Monsieur SCHWEITZER Didier.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2023

Administration générale, finances

3. Etat des dépenses
4. Compte financier unique – Affectation des résultats
5. Isolation des combles de l'école
6. Réfection tables multisport
7. Fleurissement
8. Aménagements routiers / Bus scolaire

Urbanisme

9. Dossiers déposés / Dossier Blot

Associations

10. Demande de subvention ASH
11. Demande de subvention Amitiés autisme 68

Communications diverses

12. Animations 2023

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Lionel Ehny est désigné comme secrétaire de séance assisté par Mme MEYER Martine, secrétaire de mairie.

2. Approbation du PV de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 6 février 2023 n'étant pas parvenu à l'ensemble du conseil municipal, celui-ci sera présenté lors de la prochaine séance.

3. Etat des dépenses

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'état des dépenses. Il n'y a pas de remarques particulières de la part de l'assemblée.

4. Compte Financier Unique – Affectation des résultats

Le quorum n'étant pas atteint pour le vote du CFU, le point 4 est remis à la prochaine séance.

5. Isolation des combles de l'école

5.1 – Audit énergétique du bâtiment

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour mener à bien les travaux d'isolation du bâtiment de l'école, l'audit énergétique est nécessaire afin de bien cibler les zones les plus énergivores.

Pour cela, il faut choisir un bureau d'études. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, donne l'accord pour le lancement d'un appel d'offres pour la recherche d'un bureau d'étude dans le cadre de l'établissement d'un audit énergétique de l'école.

5.2 – Isolation des combles de l'école

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité d'isoler le plancher des combles de l'école suite à des défauts d'isolation thermique,

CONSIDERANT les dossiers présentés par le Maire,

Au vu des pièces présentées, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet des travaux tel qu'il est présenté pour un montant prévisionnel de 40 000 € HT.
- Rappelle que la somme sera inscrite au budget primitif 2023.
- Sollicite une subvention des subventions auprès de la Préfecture du Haut-Rhin au titre de la DSIL ou DETR, ainsi que les fonds verts ou climaction.
- S'engage à exécuter les travaux dès leur approbation et l'octroi des subventions sollicitées.
- Assurera le financement de la part restante à la charge de la commune par des fonds propres d'une part et au moyen d'emprunts à long terme à contracter auprès de la caisse de dépôts et consignation ou d'autres organismes de crédit à désigner pour l'amortissement desquels les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget communal d'autre part.
- Certifie que la dévolution de travaux se fera conformément au nouveau code des marchés publics.
- Désigne le Maire de Hundsbach comme personne responsable du marché et l'autorise à signer tous les actes à intervenir.

| | | | |
|------------------------|---------------------|--------------------|------------|
| Contrôle de légalité : | 30/03/2023 | Publication : | 30/03/2023 |
| N° délibération : | 2023 DCM 03 06 - 03 | Nomenclature ACTES | 1.1.2 |

6. Réfection des tables au Multisports

Le Maire informe les conseillers plusieurs tables ont été vandalisées au terrain de sport. Certaines ont pu être réparées par les agents municipaux, mais il manque quelques planches pour remplacer celles qui n'ont pu être récupérées. Il présente un devis des Ets SEMIO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Donne l'accord pour la commande de 5 lames auprès des Ets SEMIO pour un montant de 235,80 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le bon de commande ainsi que le mandat administratif correspondant

| | | | |
|------------------------|---------------------|--------------------|------------|
| Contrôle de légalité : | 30/03/2023 | Publication : | 30/03/2023 |
| N° délibération : | 2023 DCM 03 06 - 04 | Nomenclature ACTES | 1.1.4 |

7. Fleurissement

Point remis à une séance ultérieure.

8. Aménagements routiers

Une réunion de travail a eu lieu le 27 février pour un retour sur les aménagements tests réalisés.

- La chicane de sortie vers Franken n'est pas concluante. Elle va être modifiée.
- Rue de Willer la première chicane sera remplacée par un rétrécissement de chaussée.
- Le passage piéton dans le virage entre le croisement avec la rue Ste Odile et la rue du Moulin est très dangereux. Il faudra se rendre sur place pour trouver une autre solution.
- Aménagements des carrefours. Pour enrayer la vitesse excessive le carrefour rue Principale / rue de Willer va être modifié. Il y aura un « STOP » en venant de Hausgauen et en venant de Franken. La priorité sera donnée à la circulation venant de Willer.
- Bus scolaire : il y a un gros problème le soir vers 16h30 lorsque les bus du SIAS et celui du collège arrivent en même temps sur le carrefour rue de Willer. Monsieur le Maire va faire des démarches pour déplacer les arrêts de bus.

9. Urbanisme

- DP Beltz Jeannine / 5 rue Sainte Odile / division foncière : avis favorable
- DP Keiflin Angélique / 33 rue Principale / modification toiture : avis favorable
- PC Holbein Eric / construction piscine / rue Principale : avis favorable

Dossier Marie Laure Blot – déplacement du candélabre d'éclairage public : le médiateur d'Altkirch a saisi la commune pour de plus amples informations. Mme Blot a enlevé le socle qui devait supporter le mat lors du déplacement. La commune n'a plus de solution à proposer.

10. Demande de subvention ASH

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention de l'Association Sportive de Hausgauen.

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire la subvention accordée les années passées. C'est-à-dire 50 € par jeune licencié résidant à Hundsbach. La liste des jeunes va être demandée à l'association.

Le conseil municipal autorise le Maire à émettre le mandat correspondant en faveur de l'ASH.

| | | | |
|------------------------|---------------------|--------------------|------------|
| Contrôle de légalité : | 30/03/2023 | Publication : | 30/03/2023 |
| N° délibération : | 2023 DCM 03 06 - 05 | Nomenclature ACTES | 7.5.6 |

11. Demande de subvention Amitiés Autisme 68

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association Amitiés Autisme 68. La commune de Hundsbach compte 3 enfants autistes dans une famille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présentes et représentés, accorde une subvention de 50 € par enfant, soit 150 € à l'association sus visée.

Le conseil municipal autorise le Maire à émettre le mandat correspondant en faveur de l'association Amitiés Autisme 68.

| | | | |
|------------------------|---------------------|--------------------|------------|
| Contrôle de légalité : | 30/03/2023 | Publication : | 30/03/2023 |
| N° délibération : | 2023 DCM 03 06 - 06 | Nomenclature ACTES | 7.5.6 |

12. Informations diverses

- Animations 2023 :
Les animations habituelles, Pâques, Halloween et Saint Nicolas sont maintenues. Une manifestation pour rassembler les habitants du village sera organisée le 1^{er} juillet.
- Ascenseur : le téléphone est hors service. Le devis présenté pour la réparation est très élevé. Monsieur le Maire va prendre contact avec l'entreprise Feller pour réduire le coût. L'ascenseur est très peu utilisé, le téléphone est utilisé uniquement lors des contrôles mensuels.
- Elagage Willerweg : l'association foncière a fait une demande pour faire de l'élagage sur le haut du Willerweg, en prenant à sa charge ces travaux. Le conseil municipal s'y oppose car les coupes sont toujours trop importantes.
Monsieur le Maire va se rendre sur place avec l'agent communal chargé des espaces verts pour faire la coupe en interne.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h35

Le présent procès-verbal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication